



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Indonésie, le Conseil de sécurité tiendra, le mardi 7 mai 2019, un débat public de haut niveau sur le thème « Investir dans la paix : améliorer la sécurité et la performance du personnel de maintien de la paix ». La réunion sera présidée par la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, M^{me} Retno LP Marsudi.

Afin d'encadrer le débat sur le sujet examiné, l'Indonésie a établi la note ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Dian Triansyah **Djani**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mai 2019).



Annexe à la lettre datée du 30 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage

Débat public du Conseil de sécurité

Investir dans la paix : dispenser au personnel de maintien de la paix une formation de qualité pour assurer leur sécurité et améliorer leur performance.

7 mai 2019

Contexte

En septembre 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2436 \(2018\)](#) dans laquelle il s'est de nouveau déclaré favorable à l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance intégré prévoyant des méthodes de formation innovantes et efficaces et la fourniture de capacités facilitatrices essentielles dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a également constaté que l'exécution effective des mandats de maintien de la paix dépendait, entre autres facteurs essentiels, de la formation.

À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, la majorité des États Membres de l'ONU a approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans laquelle les parties prenantes du maintien de la paix se sont collectivement engagées à renforcer ces opérations au titre de l'Action pour le maintien de la paix. Les États Membres se sont engagés à fournir des contingents bien formés et bien équipés et à prendre part à un effort collectif destiné à mieux préparer, former et équiper le personnel en tenue en adoptant des approches novatrices, y compris les partenariats triangulaires et les déploiements conjoints.

Objectif

Sans refaire le chemin parcouru à l'occasion des divers engagements et initiatives lancés dans de nombreuses instances du système des Nations Unies, telles que le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Réunion ministérielle sur le maintien de la paix, le débat public vise à s'en inspirer dans la mesure du possible pour faire apparaître les moyens d'améliorer et de renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies grâce à la formation et au renforcement des capacités. L'accent sera mis en particulier sur la manière dont la formation et le renforcement des capacités peut contribuer à rendre plus efficace l'intervention du personnel de maintien de la paix et à mieux assurer sa sûreté et sa sécurité. Il sera également question des liens à établir entre, d'une part, la formation et le renforcement des capacités, et, d'autre part, la bonne exécution des mandats en matière de maintien de la paix ainsi que la participation accrue des femmes aux opérations.

Il s'agira d'étudier concrètement comment le Conseil de sécurité pourrait œuvrer à l'efficacité et l'efficience des missions de maintien de la paix, en particulier par des approches novatrices, par une bonne préparation, par une coordination souple et par le recensement commun des lacunes dont souffre la formation des contingents et des partenariats opportuns pour y remédier, conformément aux résolutions

applicables du Conseil et à l'engagement collectivement contracté par toutes les parties prenantes au titre de l'Action pour le maintien de la paix.

Historique

Depuis leur création voilà plus de 70 ans, les opérations de maintien de la paix sont devenues l'un des outils les plus fiables dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Leur volume mais aussi la diversité de leurs mandats n'ont cessé de croître.

Depuis sa création, l'ONU a déployé 71 opérations de maintien de la paix dans le monde, dont 14 sont encore en cours. Traditionnellement chargées de surveiller les cessez-le-feu, les opérations de l'ONU, aujourd'hui multidimensionnelles, ont des attributions variées au service des pays hôtes et de leurs populations, qu'elles aident à parcourir le chemin escarpé qui va du conflit à une paix durable, par exemple en facilitant les processus politiques, en protégeant les civils et les travailleurs humanitaires, en contribuant à l'édification de l'État et à la primauté du droit, en formant le personnel de police local et en promouvant les droits de l'homme.

Le maintien de la paix doit devenir à bien des égards un modèle professionnel, efficace et économiquement rationnel de règlement des conflits et de pérennisation de la paix, mais il est mis au défi par une demande inédite, qui outrepassa les ressources allouées et épuise les capacités mises à disposition par les États Membres. Les États Membres et le Secrétariat doivent donc d'une part dégager les capacités voulues pour que la performance des opérations demeure au plus haut niveau en dépit de mandats de plus en plus divers et d'autre part repérer là où la formation fait défaut et travailler avec leurs partenaires pour que les opérations soient à la hauteur de leur tâche.

Alors que l'apaisement des conflits mondiaux semble une perspective lointaine, la nécessaire évolution des opérations de maintien de la paix doit reposer sur des approches novatrices et sur l'élaboration et la tenue de séances de formation efficaces.

L'intérêt de l'élaboration et la tenue de séances de formation efficaces pour ce qui est du renforcement des opérations de maintien de la paix de l'ONU a été consacré comme il se doit dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et prise en considération dans la Déclaration d'engagements communs. L'accent a également été mis sur l'utilité d'une formation plus prévisible et mieux inscrite dans la durée aux fins d'un renforcement de la capacité et de la performance des opérations de maintien de la paix. De même que la réforme en cours du pilier Paix et sécurité, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à accroître l'efficacité et l'efficience du maintien de la paix.

Dans le prolongement de la Déclaration d'engagements communs, nous avons l'occasion :

- de fournir des contingents bien formés et bien équipés et d'appuyer l'élaboration et la tenue de séances de formation au maintien de la paix efficaces ;
- d'appuyer les activités de préparation au déploiement du personnel et des capacités nécessaires à des fins de bonne performance ;
- d'appuyer un mécanisme de coordination souple concernant la formation et le renforcement des capacités et de souligner qu'il faut développer le financement alloué aux activités de formation pour mieux les soutenir ;

- de fournir le matériel pédagogique correspondant aux besoins opérationnels et les normes connexes ;
- de trouver les compétences spécialisées nécessaires, notamment en matière linguistique, et d'appuyer de nouvelles stratégies qui permettent d'améliorer la constitution de forces et de garantir le bon état de fonctionnement et la durabilité du matériel ;
- de rendre le personnel mieux à même, en lui dispensant des formations, de trouver la bonne manière et le bon ton pour s'adresser aux populations locales et de gagner ainsi leur cœur et leur esprit ;
- de mieux faire connaître les règles de droit international et de droit international humanitaire à respecter dans les opérations, notamment aux fins de l'exécution des mandats prévoyant la protection des civils ;
- de mieux préparer, former et équiper le personnel en tenue en adoptant des approches novatrices, y compris les partenariats triangulaires et les déploiements conjoints.

Ces engagements, s'ils sont respectés, peuvent être à la hauteur de certains des enjeux et défis les plus pressants concernant la préparation du personnel aux difficultés du maintien de la paix contemporain.

Questions à examiner

- Quelles mesures le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les États Membres peuvent-ils prendre pour dispenser une formation au maintien de la paix adéquate à l'exécution des mandats ?
- Comment améliorer et homologuer la qualité de la formation pour renforcer la performance et, partant, la sécurité et la sûreté du personnel ?
- En s'inspirant des meilleures pratiques des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière de constitution et de préparation des forces, comment ces pays, le Secrétariat et les États Membres peuvent-ils coopérer pour relever les lacunes et renforcer et homologuer la formation voulue avant et pendant le déploiement pour garantir une bonne performance ?
- Par quelles méthodes novatrices pourrait-on donner davantage de possibilités de formation aux femmes membres du personnel en tenue et faire en sorte que le personnel formé soit effectivement déployé ?
- Comment l'ONU pourrait-elle améliorer la complémentarité et les synergies entre les initiatives portant sur la formation et le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix, en particulier les engagements contractés en la matière dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix ?
- Par quelles autres approches novatrices les parties prenantes au maintien de la paix de l'ONU pourraient-elles contribuer à la formation préalable au déploiement et à mieux préparer, former et équiper le personnel en tenue aux fins d'un déploiement efficace ?

Intervenants

- Le Secrétaire général, António Guterres ;

- Le Commandant de la force de la MONUSCO, le Général de corps d'armée Elias Rodrigues Martins Filho
 - Le Directeur de Challenges Forum International Secretariat, M. Björn Holmberg
-